

Charte diffuseurs

Sommaire

| | |
|--|---|
| <i>Contacts</i> | 2 |
| <i>Utilisateurs, principes de connexion</i> | 3 |
| <i>Recherche</i> | 4 |
| <i>Informations communes à tous les bordereaux</i> | 5 |
| <i>Spécificités par bordereaux ...</i> | 7 |
| <i>Annexe technique</i> | 8 |

OBJECTIFS

- Préciser les conditions dans lesquelles les informations SyRIT Poitou-Charentes doivent être présentées
- Compléter la charte rédactionnelle du point de vue de la restitution des données
- Répondre en première approche aux questions des prestataires éditeurs de sites web

Contacts

Comité Régional du Tourisme
8 rue Riffault – BP 56 – 86002 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 50 10 50 – Courriel : info@syrit-pch.com

Responsable SyRIT : **Bruno BELLINI**, bb@crtpch.com
Contact Technique : **Aurélien ANDRÉ**, développeur, aa@crtpch.com
Contact Administratif : **Fabienne LABROUSSE**, suivi des conventions, fl@crtpch.com
Contact Métier : **Mélanie BAUDU**, suivi qualité de la donnée, mmb@crtpch.com

Documents de référence :

La documentation du SyRIT est rassemblée sur l'URL suivante :

http://adullact.net/docman/index.php?group_id=355&selected_doc_group_id=544

On y trouve notamment :

- contenu : la charte rédactionnelle
- technique : la spécification des champs utilisés, la documentation sur ACW et les Web services
- la présente charte diffuseurs dans sa version à jour.

Les 13 bordereaux de la norme Tourinfrance V3.1 sont :

- HOT : Hôtellerie
- HPA : Hôtellerie de plein air
- HLO : Hébergements locatifs
- VIL : Villages de vacances et hébergements d'accueil collectif
- FMA : Fêtes et manifestations
- DEG : Dégustation
- PCU : Patrimoine culturel
- PNA : Patrimoine naturel
- RES : Restauration
- LOI : Loisirs
- ORG : Organismes de tourisme et entreprises
- ITI : Itinéraires touristiques
- PRD : Produits et séjours

Utilisateurs, principe de connexion

Le site web est un utilisateur de la base, login = adresse email valide + mot de passe webservice.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) préconise l'utilisation du module Acogit Client Website (ACW) pour l'accès aux données. Il est également possible d'accéder directement via webservices SOAP mais cela sous entend de refaire tout le travail qui a été capitalisé dans le module ACW au fur à mesure des projets.

ACW se connecte avec le login et récupère automatiquement les fiches du territoire de publication de cet utilisateur. Le territoire de publication est paramétré par l'administrateur Acogit. Il consiste en une série de couples bordereau/territoire.

ACW permet notamment de :

- mettre en cache des informations et indexation
- sélectionner des fiches actives et visibles et des champs libres
- redimensionner les photos (pour la plupart en haute résolution)
- paramétrer la présentation sous forme de « vues » xsl.

Une vue par défaut est proposée avec un exemple et une aide à l'installation des composants.

En préconisant l'emploi d'ACW, le CRT ne dit pas qu'ACW fait tout : si un complément à ACW doit être apporté dans le cadre d'un projet, il devra être publié sur la forge Adullact le cas échéant à la demande du CRT. Il est de la responsabilité du prestataire d'analyser ce qui pourrait manquer dans son chiffrage initial.

Le CRT préconise également l'utilisation du module EZACW qui est un prolongement d'ACW facilitant l'intégration dans EZpublish.

Ces différents modules sont publiés sur la forge : <https://adullact.net/projects/acogit/>

Un contrat encadre la relation du CRT avec le diffuseur, il précise les engagements de chacun et les informations suivantes :

- les environnements test et production
- les logins
- le rafraichissement des informations
- les mentions obligatoires

Recherche

Suivant les besoins du site, la recherche pourra se faire sur un ou plusieurs bordereaux, sur tout ou partie des sous types possibles dans un bordereau.

Il faut différencier :

- critères explicites pour l'internaute
- critères cachés, fixés pour restreindre la recherche selon la finalité du site ou de la rubrique
 - o critères dans les fiches : les sous types (champs control vocabulary notamment ou classements, labels, etc) dont la liste générale par bordereau est dans la charte rédactionnelle
 - o critères hors fiche (champ libre, remonté également par ACW)

Une proposition de critères est donnée pour chaque bordereau, la liste étant à établir lors des spécifications du projet de site.

Exemple de critères (directs ou regroupés) à prendre en compte pour les moteurs de recherche :

Hébergements :

- controlled vocabulary : tous
- prestations : accessibilité, activités, confort, équipements, services

- cuisines diététique et végétarienne
- cuisine gastronomique
- fruits de mer
- nouvelle cuisine française
- cuisine régionale

Fêtes et manifestations :

- grand rendez-vous régional
- autres manifestations
- dates

Loisirs :

- activités nautiques
- plages
- golfs
- activités équestres
- vélo
- randonnées
- parcs à thème
- zoo, parcs animaliers
- thalasso/balnéo/remise en forme
- sports aériens et sensations
- sports à sensations et mécaniques
- loisirs en famille
- sortir : casino, cinéma, discothèque, bowling
- sports nature
- pêche

Dégustation :

- produits et spiritueux
- autres produits
- sel
- tous les autres

Patrimoine culturel :

- musées
- artisanats et Métiers d'Art
- centres d'interprétation
- parcs et jardins
- églises et abbayes
- châteaux
- forts et fortifications
- villages de caractère
- autres monuments historiques

Organismes de tourisme et entreprise :

- office de tourisme
- gare, aéroports
- réparation – entretien de vélos

Restauration :

- bistrot/bars à vin
- tavernes et brasseries
- crêperies
- cuisine traditionnelle
- grill, pizzeria
- auberges
- cuisine du monde

Itinéraires touristiques :

- controlled vocabulary : thématique et moyens de déplacement

Produits et séjours :

- controlled vocabulary : tous

Tous bordereaux : les labels en général et « Tourisme et Handicap » en particulier

Informations communes à tous les bordereaux

La charte rédactionnelle précise la manière dont les informations sont saisies, **ci-dessous quelques spécificités à prendre en compte pour la diffusion**. Il est conseillé d'afficher en priorité les établissements disposant d'au moins une photo. **Seules les fiches actives et visibles sont à diffuser sur les sites web**.

Le logo du label « Tourisme et Handicap » devra figurer sur chaque établissement labellisé ainsi que les types de handicap, à préciser par écrit ou sous forme de logo.



Onglet IDENTIFICATION

Informations de la fiche

Prendre la description commerciale, prévoir qu'elle peut être vide.

Langue : actuellement le descriptif des hébergements n'est pas traduit par le CRT, seules les principales activités de loisirs, patrimoine et manifestations sont traduites. En revanche, tous les éléments du thésaurus sont traduits.

Coordonnées établissement

Ne sélectionner que les contacts de type "établissement-lieu-structure", et pas "propriétaire", ni "organisateur", ces derniers sont utilisés par le CRT en interne et ne sont pas publics.

Contact téléphone : il peut y avoir plusieurs numéros, prévoir d'afficher le complément d'information

Contact site web : il peut y avoir plusieurs sites, prévoir de les afficher tous.

Contact réservation

Utiliser le granule réservation de la norme et non le granule contact.

Le CRT met en œuvre une place de marché. Un identifiant réservation de la fiche peut être récupéré par champ libre. Prendre contact avec le CRT pour constituer l'URL de réservation liée à la fiche.

Onglet DESCRIPTIF

Capacités : afficher le nombre de chambres classées ou la capacité totale en nombre de personnes

Informations spécifiques : afficher le classement

Chaînes et labels : afficher les logos des labels

Onglet PRESTATIONS

Accessibilité : c'est ici que les 4 handicaps du label « Tourisme et Handicap » sont précisés.

Activités, confort, équipements et services.

Onglet ACCES ET LOCALISATION

Les coordonnées GPS peuvent être affichées ou seulement un lien vers une carte.

Les professionnels nous font remarquer que si les clients ne trouvent pas l'adresse sur leur GPS - lieu dit inconnu, etc - ils pourront quand même arriver grâce aux coordonnées.

Onglet ACCUEIL

La base contient des données actuelles et des données d'historique.

Ne pas prendre de données non millésimées.

Sélectionner les lignes d'ouverture de type « Accueil » contenant une période sur l'année en cours et n+1.

Ouvert du 01/01/20xx au 31/12/20xx = ouvert toute l'année

Il peut y avoir à afficher des jours de fermeture, des horaires d'ouverture : adapter le masque si ces informations ne sont pas présentes.

Voir spécificités pour les FMA.

Il peut être précisé par exemple si les groupes ou les animaux sont acceptés, les langues parlées ...

Onglet TARIFICATION

Il existe un âge maximum pour les enfants. Un complément tarif et deux valeurs min et max.

Si max vide, afficher « à partir de » (prix mini). Si tarif = 0 €, afficher gratuit.

Il existe aussi une période tarifaire (typée, à ne pas confondre avec la période d'ouverture).

Si 01/01 – 31/12 alors on n'affiche pas ce détail.

La base contient des données actuelles et des données d'historique. Ne pas prendre de données non millésimées.

Sélectionner les lignes de tarifs contenant une période sur l'année en cours (et éventuellement n+1 en précisant l'année).

Il est possible d'afficher les moyens de paiement acceptés.

Onglet MULTIMÉDIA

Photos :

Sélectionner le type mime JPEG de préférence. Il existe des TIF en base, plutôt destinés à l'impression.

Dimensions : un maximum de résolution dans la base - on est sur un référentiel multi usages.

Pour l'usage web, les photos sont mises en cache et automatiquement retaillées par ACW, à la dimension demandée pour chaque site.

Il est obligatoire d'en faire autant pour les sites qui n'utilisent pas ACW.

Le site ne doit pas faire appel directement aux éléments multimédia sur le serveur ERIT.

Son et vidéo : mp3, mp4, flv, mpg1

Autres documents possibles : pdf, html, kml.

Utiliser le champ copyright pour les droits d'auteurs.

Onglet PRESTATIONS LIÉES

Le granule « prestations liées » permet de référencer une fiche ou plusieurs fiches au départ d'une autre. Certains sites pourront utiliser cette possibilité selon leurs spécifications.

Spécificités par bordereaux

Les définitions TourinFrance de chaque bordereau sont présentes sur le document « charte rédactionnelle ».

Ne sont mentionnées ici que les spécificités à prendre en compte pour la diffusion.

Le chemin XML de tous les champs utilisés par les applications de saisie est spécifié dans la documentation online dont l'url est rappelée page 2.

Bordereaux HOT, HPA, VIL

Prestations : accessibilité, activités, confort, équipements, services

Bordereau HLO

Ne pas afficher la raison sociale comme champ principal comme c'est le cas dans les autres bordereaux.

Pour les meublés-gîtes et chambres d'hôtes, afficher « type + commune, (ref = xxx) ».

Avec type = gîte ou chambre, et xxx = champ raison sociale. Le plus souvent ce champ est un code, avec parfois un nom commercial derrière.

Exemples :

- Chambre Surgères (réf. GFC12456 – les volets bleus)
- Gîte Poitiers (réf. GFM123456)
- Gîte La Rochelle (réf. Charrier - le clos d'autrefois)

Afin de respecter notre convention avec l'Union Régionale des Gîtes de France :

- les Gîtes de France 17 refusent de fournir la géolocalisation
- gîtes en réservation centrale : pas de coordonnées à part celles de la réservation.

Prestations : accessibilité, activités, confort, équipements, services

Bordereau FMA

Il peut y avoir plusieurs dates pendant l'année en cours, de même pour les années passées et à venir, en tenir compte pour les recherches.

Une durée longue pour une fiche FMA n'est pas normale. Ne pas afficher les manifestations du 01/01 au 31/12. Si une manifestation dure plus de 2 mois, l'afficher seulement si la période sélectionnée contient son 1^{er} jour ou son dernier jour.

Deux grands types de présentation sont souvent demandés : une recherche par critères avec une date fixée par l'internaute ou bien simplement la liste des prochaines manifestations.

Le CRT communique essentiellement sur les manifestations « Grand rendez-vous régional ». La sélection peut être plus large pour certains sites.

Bordereaux DEG, PCU, PNA, LOI

La liste des sous types est fournie dans la charte rédactionnelle. Il est possible de regrouper des sous-types et d'en faire des familles selon les besoins du diffuseur, exemple « forts et fortifications » regroupe les citadelles, les forts et les ensemble fortifiés.

Bordereau RES

Le CRT ne communique que sur les restaurants présents dans certains guides et labels (la liste actuelle est dans la charte rédactionnelle).

Comme évoqué ci-dessus, il est possible de faire des familles, exemple : « cuisine du monde » regroupe : cuisine asiatique, cuisine africaine, cuisine sud-américaine, cuisine méditerranéenne.

Bordereau ORG

Pour l'instant, seuls les offices de tourisme sont exhaustivement renseignés sur la région mais prévoir de pouvoir sélectionner d'autres sous types de ce bordereau.

Afficher les jours de fermetures pour les offices de tourisme.

Bordereau ITI

Sauf demande explicite du CRT les fiches du type « escapades Poitou-Charentes » ne sont pas à sélectionner et à afficher comme les autres itinéraires.

Ce bordereau peut contenir un lien vers un document descriptif en HTML et un lien vers un fichier KML.

Bordereau PRD

Ne s'affiche pas comme les autres bordereaux (voir le contenu dans la charte rédactionnelle et la spécification détaillée des champs).

Ce bordereau peut contenir un lien vers un document descriptif en HTML, si le lien est absent prendre le descriptif "détaillé" (texte plat).

Le contact administratif des fiches PRD doit être affiché avec la mention « commercialisé par ».

ANNEXE TECHNIQUE

Procédure d'export de données

provenant de l'entrepôt régional d'informations touristiques (ERIT) de Poitou-Charentes

Voici une présentation rapide du système mis en place pour la récupération des données touristiques de la région. La récupération de ces informations se fait par web services. Vous trouverez par la suite quelques détails techniques permettant la connexion à l'entrepôt de données et la récupération des fiches touristiques.

Choix d'implémentation :

Comme détaillé dans la charte diffuseur, le CRT encourage l'utilisation du module Acogit Client Website (ACW) qui masque les appels aux web services en même temps qu'il réalise un bon nombre de tâches (qui devront être développées de nouveau dans le cas de l'utilisation direct des web services). Dans sa version 1.2, ACW implémente notamment une vue exemple incluant

- connexion et récupération des fiches
- indexation dans mysql
- récupération et traitement des photos
- récupération et traitement des champs privés

Cependant, dans le cas d'une utilisation directe de web services pour récupérer les données issues de la base auxquelles un nouveau diffuseur a accès, il convient de suivre la procédure suivante :

- tout d'abord, le principe de connexion à l'entrepôt est toujours le même. Un utilisateur doit être créé dans l'application Acogit gérant l'accès aux données. Nous donnons des droits en lecture à cet utilisateur sur un territoire (déterminé à l'avance) et la possibilité de récupérer les données via web services.
 - par la suite, le diffuseur choisit la manière dont il appelle les web services, mais voici ceux dont il a besoin :
 - Si l'utilisateur a été créé sur l'environnement de recette, l'adresse de base à utiliser est <http://clients.osinix.com/acogit/services> . Si le compte utilisateur a été créé sur l'environnement de production, l'adresse de base à utiliser est <http://www.erit-pch.org/acogit/services> .
 - Ensuite, deux classes différentes sont utilisées pour récupérer les informations. Il faut d'abord s'authentifier, puis récupérer les fiches.
1. un web service d'identification http://adresse_de_base/IdentificationService?wsdl
La méthode à utiliser est la méthode '*identification*' qui attend deux paramètres: le login et le mot de passe attribués lors de la création du compte sur Acogit. Cette méthode renvoie un identifiant de session.

2. un web service de récupération du fichier zip contenant les fiches http://adresse_de_base/ExportZipService?wsdl

La méthode à utiliser est la méthode 'getExportZipUserWS' qui attend en paramètre l'identifiant de session récupéré grâce au web service précédent. L'objet renvoyé contient deux urls (*urlZipFull* qui pointe vers le zip contenant toutes les fiches du territoire déterminé pour l'utilisateur, et *urlZipDiff* qui pointe vers le zip contenant toutes les fiches du territoire déterminé pour l'utilisateur qui ont été modifiées depuis la veille) et une date de génération des archives (*dateGeneration*). (dans la version en cours d'ACW, c'est le fichier zip Full qui est utilisé).

Les différents zip dont nous parlons contiennent des fiches xml représentant les informations touristiques au format TourinFrance V3. Parmi ces fiches xml, une d'entre elles n'est pas au format Tifv3 et contient des informations sur les champs privés des fiches auxquels certains utilisateurs auront accès. Ce fichier est nommé de manière à être reconnu *000_champs_prives.xml*. L'utilisation des web services de manière directe implique l'analyse du fichier zip et des fiches qu'il contient par le diffuseur.

Les fichiers zip ne contiennent pas les photos qui sont simplement référencées dans les éléments multimedia des fiches, et hébergées en résolution native sur les serveurs du CRT ou de ses partenaires. Il est interdit qu'un site web accède directement aux photos du serveur, il est nécessaire lors du chargement des fiches, de mettre en cache les photos après les avoir retaillées au format web.

Il est fortement recommandé aux diffuseurs qui utiliseraient le fichier ZipDiff de recharger à intervalle régulier l'intégralité de la base avec le fichier ZipFull car le système de différence ne gère pas les fiches désactivées/effacées depuis la précédente génération.

Les sources du module ACW peuvent être consultées et téléchargées sur la forge à cette adresse : http://adullact.net/scm/?group_id=665